



## PROCES VERVAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du vendredi 9 mai 2025

20 place du village  
05160 PONTIS  
Tel : 04.92.44.26.94  
[mairiedepontis@wanadoo.fr](mailto:mairiedepontis@wanadoo.fr)  
[www.pontis.fr](http://www.pontis.fr)

- Date de la convocation : le 28 avril 2025
- Présents : 5 : Messieurs GAMBAUDO Georges, FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian, GINESTET Jean, Madame BOQUELET Camille
- Absent non représenté :
- Monsieur le Maire ouvre la séance à **17h30** et constate que le quorum est atteint.
- Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire pris au sein du Conseil, Madame BOQUELET Camille est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### L'ORDRE DU JOUR

1. *Décision modificative n°1 sur le budget de la commune*
2. *Dénomination d'une nouvelle voie communale*
3. *Question diverse*

N°2025-18

### OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2025 – ALIMENTATION DE L'ARTICLE 673

Monsieur le Maire,

**EXPOSE** au Conseil municipal que dans le cadre de l'exécution du budget 2025, il est nécessaire d'inscrire des crédits à l'article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs, afin de permettre la régularisation d'annulations de titres émis antérieurement.

Le budget ayant été voté par chapitre, et le chapitre 67 (Charges exceptionnelles) ne disposant pas de crédits suffisants,

**EXPOSE** au Conseil municipal que dans le cadre de l'exécution du budget 2025, il a été oublié l'opération 89 « Concessions et droits similaires »

**DIT** qu'il convient de procéder à un ajustement budgétaire par voie de décision modificative.

**PROPOSE** au Conseil municipal la Décision Modificative comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 650,00€
011	615231	Voiries	- 650,00€
011	615221	Bâtiment publics	-3 360,00€
023	023	Virement à la section d'investissement	+3 360,00€

#### Section d'investissement :

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Dépenses
021	021		Virement de la section de fonctionnement	+3 360,00€

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Dépenses
20	2051	89	Concessions et droits similaires	+3 360,00€

*Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- **DÉCIDE** d'approuver la décision modificative n°1 du budget primitif 2025 comme ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux opérations comptables et à la transmission de la présente délibération aux autorités compétentes.

**N° : 2025-19**

**OBJET : DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE**

Le Maire,

EXPOSE aux membres du Conseil municipal que, dans un souci de clarté pour les administrés, les services de secours, les livraisons et dans le cadre de la mise à jour de la base adresse locale (BAL), il convient de procéder à la dénomination d'une des voies situées sur la commune.

Après proposition d'un des habitants qui vit sur ce chemin, il est proposé de nommer celui-ci :

« **Chemin du four** »

*Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés*

- **DÉCIDE** de nommer le chemin rural « **Chemin du four** » ;
- **DEMANDE** l'inscription de ce nom dans la base adresse locale (BAL) de la commune ;
- **PROCEDE** à la signalisation correspondante par la pose de panneaux adéquats ;
- **INFORME** les administrés concernés ainsi que les services compétents (services postaux, SDIS, cadastre, etc.).

Monsieur le Maire lève la séance à 18h00

Question diverse :

Fait et délibéré en séance,  
Vu, secrétaire de séance

le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Georges Gambaudo